



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **2 mai 2016**

Délibération n° 2016-1181

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Neuville sur Saône - Genay

objet : Zone d'activités (ZA) en Champagne - Aménagement - Modification du périmètre de la concertation - Ouverture et modalités de la concertation préalable

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

**Rapporteur** : Madame la Conseillère Glatard

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 12 avril 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 4 mai 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Liung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beauteemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burrucand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Boudot, Boumertit (pouvoir à Mme Picard), Fenech (pouvoir à M. Guillard), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Mme Geoffroy (pouvoir à M. Gomez), M. Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

Absents non excusés : M. Aggoun.

**Conseil du 2 mai 2016****Délibération n° 2016-1181**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

objet : **Zone d'activités (ZA) en Champagne - Aménagement - Modification du périmètre de la concertation - Ouverture et modalités de la concertation préalable**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 6 avril 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La zone industrielle (ZI) Lyon Nord, principale polarité du Val de Saône, est une zone d'activité intercommunale située sur les Communes de Neuville sur Saône et Genay. Celle-ci constitue l'un des derniers sites économiques dédiés du nord de l'agglomération présentant des potentialités urbaines aussi bien en extension qu'en renouvellement urbain.

La zone d'activité en Champagne, située sur la Commune de Neuville sur Saône au sud de la ZI Lyon Nord, constitue le dernier véritable potentiel de développement de la ZI.

L'objectif de cette opération consiste à réaliser une zone d'activité mixte, sur un terrain maîtrisé par la Métropole de Lyon, répondant aux besoins de la ZI Lyon Nord à destination du secteur de l'artisanat et de l'industrie.

Ce site est particulièrement contraint au niveau réglementaire car soumis à des contraintes issues de la coexistence des multirisques suivants :

- un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) lié à l'activité de COATEX, installation classée pour la protection de l'environnement de type SEVESO combinant 3 types d'effets : zone d'aléa faible pour les effets de suppression et thermique, et zone d'aléa moyen pour l'effet toxique en hauteur,
- un plan de prévention des risques naturels d'inondations (PPRNI) du Rhône et de la Saône situé en zone B2 pour la crue exceptionnelle et B1 pour la crue centennale en aléa faible et moyen, avec des prescriptions en termes de gestion des eaux pluviales,
- la problématique de ruissellement lié au Val de Saône en zone d'écoulement et d'accumulation, avec présence de nombreux talwegs orientant les écoulements vers la Saône.

Les terrains, sous maîtrise foncière de la Métropole acquis dans le cadre d'une déclaration d'utilité publique (DUP) réserve foncière avec pour objet le développement économique du site, sont classés au plan local de l'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) en secteurs AUI1 et UI1. Il s'agit de terrains agricoles actuellement en friche.

L'aménagement de ce secteur est conditionné par la réalisation d'équipements, notamment en termes de desserte et d'accès.

Le projet d'aménagement de la ZA en Champagne poursuit les objectifs suivants :

- urbaniser le secteur en vue d'accueillir des activités économiques :
  - . un parc d'activités mixte, petites et moyennes entreprises (PME) et petites et moyennes industries (PMI), locaux d'activité en rez de chaussée et tertiaire en R+1,
  - . un pôle entrepreneurial de 2 hectares constitué d'une pépinière d'entreprises en remplacement de l'existante sur la ZI contigüe et d'immobilier dédié de type hôtel et village d'entreprises pour permettre un parcours résidentiel aux jeunes entreprises sur un même site ;
- créer une façade urbaine le long de la route de Trévoux (RD433) par la construction d'un parc d'activités économiques ;
- réaliser une voie de liaison en prolongement de la rue de la Champagne avec une sortie sur la RD433 et une trame viaire destinée à la desserte de la zone ;
- intégrer le transfert de la pépinière d'entreprises actuellement implantée à proximité immédiate ;
- prendre en compte les PPRT de Genay-Neuville, du PPRNI de la Saône et des contraintes de ruissellement.

Les études préalables réalisées par la collectivité ont permis d'élaborer un projet d'aménagement intégrant une offre d'accueil pour le développement économique.

Suite à l'abandon du projet d'extension de Sanofi fin 2013, l'opération ZI en Champagne s'étend désormais sur une surface d'environ 17 hectares au lieu de 7,7 hectares initialement prévus, dédiée à une opération publique d'aménagement à vocation économique.

Cette modification substantielle du périmètre de l'opération d'aménagement conduit à la réouverture d'une nouvelle concertation.

Une première concertation préalable organisée sur le fondement de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, s'est déroulée du 19 décembre 2011 au 13 février 2012 pour soumettre à l'avis du public l'opération d'aménagement.

Par délibération n° 2012-2941 du 16 avril 2012, le Conseil de la Communauté urbaine de Lyon a approuvé le bilan de cette concertation et la poursuite des objectifs de cette opération.

Le présent projet de délibération concerne l'ouverture et les modalités pour la concertation préalable prévue par les articles L 300-2 et R 300-1 du code de l'urbanisme.

Le nouveau périmètre de la concertation est délimité par les rues citées ci-après :

- à l'est, est délimité sur la RD433 dite « route de Trévoux » et Neuville Industrie,
- au sud, est délimité par une voie ferrée dédiée au fret pour partie en service,
- à l'ouest, délimité par des terrains agricoles jouxtant COATEX,
- au nord, délimité par la ZI, desservie par la rue de la Champagne, débouchant en impasse sur le tènement.

La procédure se déroulera selon les modalités suivantes :

- un dossier de concertation sera mis à la disposition du public aux heures habituelles d'ouverture :
  - . en Mairie de Neuville sur Saône,
  - . en Mairie de Genay,
  - . à la Métropole de Lyon ;
- ce dossier comprendra notamment :
  - . la présente délibération,
  - . un plan de situation,
  - . un plan de périmètre de la concertation,
  - . un document explicatif rappelant les objectifs du projet,
  - . un cahier destiné à accueillir les observations du public.

Ce dossier pourra, en tant que de besoin, être complété par des informations supplémentaires pendant toute la durée de la concertation.

Une réunion publique d'information pourra être organisée, si besoin, pendant la période de cette concertation.

La concertation sera ouverte à compter du 9 mai 2016. Un avis administratif annonçant les dates de cette concertation préalable sera affiché aux emplacements réservés à cet effet à l'Hôtel de la Métropole, en Mairie de Neuville sur Saône et en Mairie de Genay. Cet avis sera par ailleurs publié dans le journal Le Progrès, afin d'informer la population de ce projet et la tenue de cette concertation. La fin de la concertation préalable sera annoncée ultérieurement, suivant la même procédure, 15 jours avant la date effective de clôture.

Au terme de cette période, il sera dressé le bilan de la concertation et il donnera lieu à une délibération du Conseil de la Métropole ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

#### **DELIBERE**

**1° - Approuve**, en application des articles L 300-2 et R 300-1 du code de l'urbanisme, les modalités de la concertation préalable pour l'aménagement de la zone d'activité en Champagne à Neuville sur Saône.

**2° - Autorise** monsieur le Président à ouvrir la concertation préalable à l'opération d'aménagement zone d'activité en Champagne à Neuville sur Saône selon les modalités définies ci-dessus.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 4 mai 2016.**